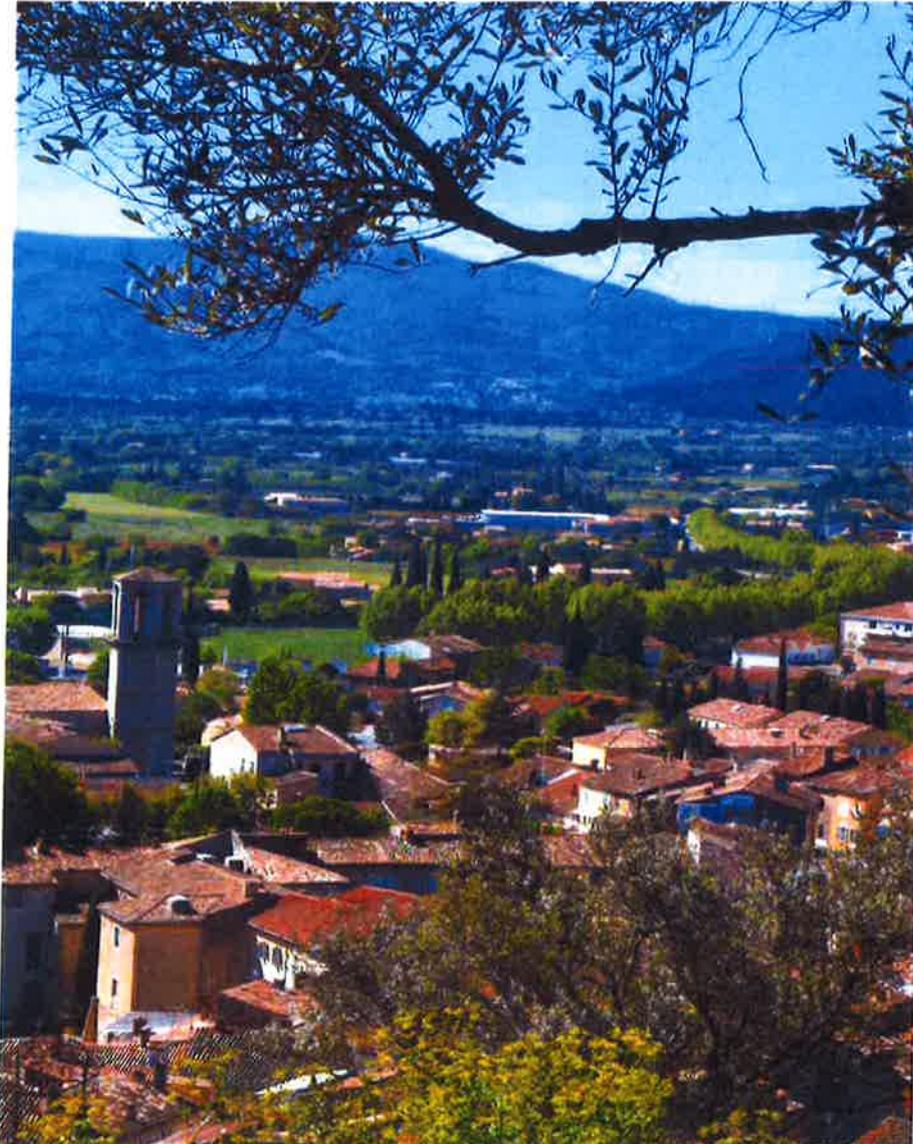


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2019



Commune le Luc en Provence Conseil Municipal du 13 Mars 2019

AR PREFECTURE

083-218300739-20190313-19_010-DE
Reçu le 18/03/2019

Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

TABLE DES MATIERES

I. Le contexte économique international	5
A. Un net ralentissement de l'activité économique	5
B. Une croissance française qui n'échappe pas à la morosité générale	5
II. Analyse financière rétrospective	6
A. Eléments d'analyse financière	6
1. Dépenses comparées 2010-2018.....	6
2. Recettes comparées 2010-2018.....	7
3. Principaux ratios.....	8
B. Les budgets communaux	12
1. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.....	12
2. Les compensations fiscales.....	12
3. Subventions obtenues par la commune.....	13
4. Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).....	13
5. Evolution de certaines recettes communales.....	13
6. Evolution des dépenses de la collectivité.....	14
III. Les politiques budgétaires de la commune	14
A. Solvabilité financière de la ville	14
B. Stabilité des taux d'imposition communaux	15
C. Niveau d'investissement	15
IV. Evolution des principaux postes en 2019	15
A. Tendances des dépenses de section de fonctionnement	15
1. Les dépenses de personnel.....	15
2. Les charges à caractère général.....	20
3. Autres charges de gestion courante.....	20
4. Les prévisions de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.....	21
5. Le contentieux avec la SAGEP.....	21
6. Vie associative, jeunesse, et sports.....	21
7. Evènementiel.....	22
8. Les écoles primaires et maternelles.....	22
9. La participation communale aux syndicats et organismes publics.....	22
10. Provisions pour risques et contentieux.....	22
B. Tendances des recettes de fonctionnement	23
1. Dotations et compensations de l'Etat.....	23
2. Fiscalité.....	23

AR PREFECTURE

083-218300739-20190313-19_010-DE
Reçu le 18/03/2019

3. Compensation de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV).....	23
C. Tendances des dépenses d'investissement	24
D Tendances des recettes d'investissement	25

I. Le contexte économique international

A. Un net ralentissement de l'activité économique

L'année 2018 a été marquée par un ralentissement de l'activité économique au sein de la zone euro. Après une croissance moyenne de 2,4 % en 2017, cette dernière s'est établie à 1,8 % en 2018.

Ce ralentissement s'explique par un climat général marqué par de très fortes incertitudes, des bouleversements politiques importants dans certains pays de la zone euro, mais aussi un ralentissement de la croissance en Chine et dans d'autres pays émergents.

Le taux de chômage moyen des dix-neuf pays composant la zone euro, demeure relativement stable et touche 7,9 % de la population active.

B. Une croissance française qui n'échappe pas à la morosité générale

La croissance française n'a pas échappé à ce ralentissement général, et s'est établi à 1,5 % en 2018 contre 2,3 % l'année précédente. Le taux de chômage recule très légèrement pour s'établir en fin d'année à 9,1 % de la population active. La dette publique continue de grimper, pour atteindre 2 322,3 milliards d'euros soit 99,3 % du PIB, un montant proche de la barre symbolique et dangereuse des 100 %. Le déficit public s'est cependant stabilisé à 2,7 % du PIB.

En 2018, malgré une légère hausse de l'enveloppe globale dédiée aux communes, 44 % d'entre elles ont vu baisser leur DGF. En 2019, le montant de l'enveloppe se stabilise aux alentours de 27 milliards d'euros.

II. Analyse financière rétrospective**A. Eléments d'analyse financière****1. Dépenses comparées 2010-2018**

Chapitre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses générales	2 658 199,96	2 790 226,90	2 772 009,57	2 605 710,09	3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05	2 090 792,86	2 457 878,62
Dépenses de personnel	5 540 863,38	5 418 492,02	5 709 737,04	5 840 900,45	6 283 398,28	6 673 841,81	6 490 925,55	6 567 534,74	6 846 243,85
Autres charges	1 727 997,49	2 171 230,60	2 311 199,36	2 071 956,04	2 187 135,58	2 676 117,51	1 986 894,16	1 720 034,00	1 531 085,24
Charges financières	270 414,21	261 176,46	256 973,80	282 092,90	247 055,51	234 248,17	209 862,31	210 468,00	180 600,52
Charges exceptionnelles	12 468,04	3 674,32	33 902,42	4 277,39	14 612,85	1 639,48	14 424,29	16 916,26	2 718,00
Transferts entre section	1 038 991,77	742 561,80	943 975,35	595 827,90	426 523,69	652 672,06	407 717,96	427 350,07	417 386,50
Total dépenses	11 248 934,85	11 387 362,10	12 027 797,54	11 400 764,77	12 159 831,26	12 899 564,69	11 246 188,32	11 033 095,93	11 435 912,73

AR PREFECTURE

083-218300739-20190313-19_010-DE
Regu le 18/03/2019**2. Recettes comparées 2010-2018**

Chapitre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement personnel	33 216,16	43 481,31	45 607,04	35 025,43	71 695,58	161 928,20	29 495,25	86 298,41	160 600,02
Produits courants	567 140,94	794 590,10	731 497,17	617 545,94	628 712,81	697 021,10	725 482,14	698 088,41	733 066,87
Impôts et taxes	6 873 761,55	7 187 324,79	7 223 648,15	7 845 374,42	8 134 876,16	8 851 305,96	8 821 769,73	8 895 238,64	8 871 030,81
Subventions d'exploitation	3 233 156,22	3 258 168,48	3 060 035,61	3 134 220,04	2 905 416,62	2 759 103,80	2 457 201,57	2 448 189,74	2 433 037,49
Autres produits de gestion courante	240 921,96	183 414,04	155 262,03	151 126,97	131 313,39	116 762,10	133 402,92	126 554,43	98 278,45
Produits exceptionnels	843 349,07	471 667,86	594 377,40	210 140,16	20 133,76	18 592,38	26 170,44	617 675,04	218 714,79
Transferts entre section	79 948,50	99 695,20	306 643,29	311 025,44	268 714,84	652 672,06	255 683,78	300 609,63	217 381,06
Total recettes	11 871 494,40	12 038 341,78	12 117 070,69	12 304 458,40	12 160 863,16	13 257 385,60	12 449 205,83	13 172 654,30	12 732 109,49

3. Principaux ratios

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits fiscaux	6 873 761,55	7 187 324,79	7 223 648,15	7 845 374,42	8 134 876,16	8 851 305,96	8 821 769,73	8 895 298,64	8 871 030,81
Dotations et subventions	3 233 156,22	3 258 168,48	3 060 035,61	3 134 220,04	2 905 416,62	2 759 103,80	2 457 201,57	2 448 189,74	2 433 037,49
Produits d'exploitation et autres	759 398,93	927 156,24	833 810,53	708 485,91	686 054,18	742 043,42	748 495,54	784 386,82	893 666,89
= Produits courants	10 866 316,70	11 372 649,51	11 117 494,29	11 688 080,37	11 726 346,96	12 352 453,18	12 027 466,84	12 127 815,20	12 197 735,19
*Charges de personnel et assimilés	5 252 320,59	5 253 978,90	5 572 034,73	5 695 486,50	6 007 977,91	6 307 201,57	6 133 553,35	6 172 390,53	6 465 320,17
Charges à caractère général	2 658 199,96	2 790 226,90	2 772 009,57	2 605 710,09	3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05	2 090 792,86	2 457 878,62
Autres charges de gestion courante	1 727 997,49	2 171 230,60	2 311 199,36	2 071 956,04	2 187 135,58	2 676 117,51	1 986 894,16	1 720 034,00	1 531 085,24
= Charges courantes	9 638 518,04	10 215 436,40	10 655 243,66	10 373 152,63	11 196 218,84	11 644 364,74	10 256 811,56	9 983 217,39	10 454 284,03
= Excédent brut courant	1 227 798,66	1 157 213,11	462 250,63	1 314 927,74	530 128,12	708 088,44	1 770 655,28	2 144 459,81	1 743 451,16
+ Produits exceptionnels hors cessions	177 021,07	133 567,86	181 238,22	175 370,98	135 634,37	139 111,99	147 349,04	127 641,10	128 493,24
- Charges exceptionnelles	12 468,04	3 674,32	33 902,42	4 277,39	14 612,85	1 639,48	14 424,29	16 916,26	2 718,65
= Epargne de gestion	1 392 351,69	1 287 106,65	609 586,43	1 486 021,33	651 149,64	845 560,95	1 903 580,03	2 255 184,65	1 869 225,75
- Charges financières	270 414,21	261 176,46	256 973,80	282 092,90	247 055,51	234 248,17	209 862,31	187 013,18	180 660,52
+ Produits financiers				169,94					
= Epargne brute = CAF	1 121 937,48	1 025 930,19	352 612,63	1 204 098,37	404 094,13	611 312,78	1 693 717,72	2 068 171,47	1 688 565,23
- Remboursement des emprunts	626 527,75	705 282,62	721 336,62	707 253,56	779 053,01	810 031,90	813 474,13	756 550,85	765 710,46
+ Emprunts de réaménagements									
= Epargne nette	495 409,73	320 647,57	-368 723,99	496 844,81	-374 958,88	-198 719,12	880 243,59	1 311 620,62	922 854,77

AR PREFECTURE

083-218300738-20190313-19_010-DE
Reçu le 18/03/2019

1. Budget Principal : BUDGET PRINCIPAL LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 571 779,54	2 762 610,79	684 289,88	1 124 878,87
RECETTES	4 571 779,54	4 389 382,60		182 396,94
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 726 629,58	11 869 796,33		856 833,25
RECETTES	12 726 629,58	13 634 222,05		-907 592,47

2. Budget Annexe : ASSAINISSEMENT LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 171 302,13	1 398 973,44	131 140,50	1 641 188,19
RECETTES	3 171 302,13	2 956 109,67	165 000	50 192,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	663 792,89	258 464,00		405 328,89
RECETTES	663 792,89	776 315,82		-112 522,93

2. Budget Annexe : EAU LE LUC

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 201 965,11	178 016,75	119 847,65	904 100,71
RECETTES	1 201 965,11	1 201 964,11		1,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	393 523,30	338 437,87		55 085,43
RECETTES	393 523,30	561 560,57		-168 037,27

. Budget CINEMA

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	26 101,10	25 753,10		348,00
RECETTES	26 101,10	43 089,10		-16 988,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	127 636,10	117 978,10		9 658,00
RECETTES	127 636,10	124 246,25		3 389,85

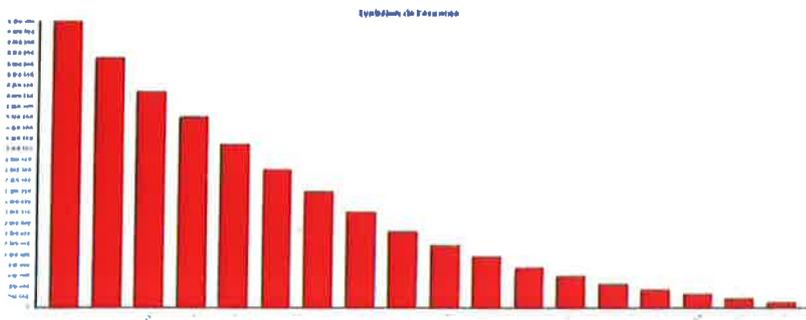
Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à Réaliser 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 971 147,88	4 365 354,08	935 278,03	3 670 515,77
RECETTES	8 971 147,88	8 590 545,48	165 000,00	215 602,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 911 581,87	12 584 676,30		1 326 905,57
RECETTES	13 911 581,87	15 096 344,69		-1 184 762,82
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	22 882 729 ,75	16 950 030,38	935 278.03	4 997 421,34
TOTAL GENERAL DES RECETTES	22 882 729,75	23 686 890,17	165 000,00	-969 160,42

Tableau Prévisionnel

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annulé
2013	6 453 755,85 €	624 487,04 €	256 281,52 €	880 768,56 €
2014	6 804 268,81 €	741 876,81 €	257 892,86 €	999 769,67 €
2015	6 062 392,00 €	760 031,84 €	224 162,70 €	984 194,54 €
2016	6 252 360,15 €	813 474,13 €	213 767,18 €	1 027 241,31 €
2017	6 938 886,02 €	765 550,85 €	212 240,78 €	977 791,63 €
2018	6 173 335,17 €	756 710,46 €	186 684,12 €	943 394,58 €
2019	5 416 624,71 €	692 850,68 €	162 223,11 €	855 073,79 €
2020	4 723 774,03 €	629 059,78 €	142 617,92 €	771 677,70 €
2021	4 094 714,25 €	489 866,33 €	122 797,35 €	612 663,68 €
2022	3 604 847,92 €	498 924,95 €	106 491,95 €	605 416,90 €
2023	3 105 922,97 €	483 322,09 €	89 885,34 €	573 207,43 €
2024	2 622 600,88 €	412 524,84 €	74 115,29 €	486 640,13 €
2025	2 210 076,04 €	386 221,84 €	60 945,84 €	447 167,68 €
2026	1 823 854,20 €	374 600,24 €	48 073,65 €	422 673,89 €
2027	1 449 253,96 €	279 251,14 €	36 336,39 €	315 587,53 €
2028	1 170 002,82 €	204 575,17 €	28 143,61 €	232 718,78 €
2029	965 427,65 €	206 019,24 €	22 333,88 €	228 353,12 €
2030	759 408,41 €	157 490,31 €	16 794,27 €	174 284,58 €
2031	601 918,10 €	142 322,81 €	12 272,18 €	154 594,99 €
2032	459 595,29 €	113 238,02 €	7 995,85 €	121 233,87 €
2033	346 357,27 €	84 181,51 €	5 888,85 €	90 070,36 €
2034	262 175,76 €	85 766,78 €	4 303,58 €	90 070,36 €
2035	176 408,98 €	87 381,90 €	2 688,46 €	90 070,36 €
2036	89 027,08 €	89 027,08 €	1 042,93 €	90 070,01 €
		5416624,71	944950,45	6361575,16

Tableau au 01/01/2019 – Projection de la dette



L'encours de la dette se montre indubitablement en amélioration. Cette amélioration en volume se double d'une sécurité maximale. La part des emprunts cotés A1, réputés moins risqués, représente 100 % du total de l'encours à la clôture de l'exercice 2018. En parallèle, considérant la physionomie de l'encours, la collectivité n'a pas d'intérêt financier à renégocier la dette.

B. Les budgets communaux

1. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	1 585 698,00	1 591 81,00	1 500 892,00	898 714,00	680 407,00	567 615,00	582 288,00
Dotation de péréquation	204 621,00	194 777,00	175 299,00	148 320,00	199 099,00	226 702,00	255 881,00
Dotation de solidarité	367 693,00	401 713,00	404 236,00	421 994,00	426 214,00	485 797,00	524 462,00

Depuis 2014, la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour la commune du Luc en Provence représente une perte cumulée de plus de 3 000 000€ en fonctionnement.

En 2018, malgré une légère amélioration, l'enveloppe pour notre commune a atteint 1 362 631,00€ A ce jour nous n'avons pas eu la notification du montant qui sera alloué à la commune du Luc en Provence pour l'année 2019.

2. Les compensations fiscales

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	242 086,00	224 541,00	230 054,00	257 606,00	225 858,00	300 878,00	312 964,00
Foncier bâti	27 731,00	20 788,00	18 016,00	11 368,00	15 175,00	11 363,00	11 589,00
Foncier non bâti		21 329,00	20 617,00	19 734,00	8 156,00	16 636,00	14 086,00
TOTAL	269 817,00	266 658,00	268 687,00	288 708,00	258 942,00	329 150,00	339 086,00

Les dispositifs législatifs d'abattements, d'exonérations et de dégrèvements en matière de fiscalité locale peuvent produire des pertes de recettes pour les collectivités territoriales ou au contraire être compensés totalement ou partiellement par l'État.

D'une manière générale, les abattements et les exonérations facultatives que peuvent décider de mettre en place les collectivités par délibération, restent à la charge exclusive de ces dernières.

3. Subventions obtenues par la commune

En 2018, la commune a obtenu les subventions suivantes :

- 200 000 € pour la construction de deux salles de classe au sein de l'école René Char de la part du conseil départemental du Var,
- 77 000 € pour la construction de deux salles de classe au sein de l'école René Char au titre de la DETR.

4. Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis la loi de finances 2016, le dispositif de FCTVA est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

5. Evolution de certaines recettes communales

DROITS DE MUTATION

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant	250 795,66	268 421,71	273 627,64	298 729,01	362 240,45	424 122,78	451 972,16

TAXE D'AMENAGEMENT

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant	470 703,00	333 811,89	183 184,27	186 111,54	195 475,86	231 409,15	205 437,19

La hausse des recettes liées aux droits de mutation et taxe d'aménagement s'explique par deux principaux facteurs :

- la progression des prix sur le marché de l'immobilier,
- la politique active de construction neuve et de rénovation sur notre commune.

6. Evolution des dépenses de la collectivité

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation passant de 11 730 000 € en 2017 à 11 869 000,00 € en 2018, soit une progression d'environ 1,2 %. Une croissance tout à fait modérée, et raisonnable dans le contexte actuel, qui ne dépasse pas d'ailleurs le plafond fixé par l'Etat aux grandes collectivités.

En effet, si les charges à caractère général progressent sensiblement, la masse salariale ainsi que d'autres charges diverses, ont été maîtrisées. Ce qui explique ce bon résultat.

III. Les politiques budgétaires de la commune**A. Solvabilité financière de la ville**

Comme en atteste le montant d'endettement, la situation de la commune au regard de cet élément demeure saine. Au 1er janvier 2019, la dette communale s'élève à 5 416 000,00 €, soit 488,00€ par habitant (base 11 079 habitants au 1er janvier 2019). Pour rappel, l'endettement par habitant s'élevait à 647,00€ en 2014 (base 10 502 habitants au 1er janvier 2014).

La solvabilité consolidée de notre commune permet d'envisager sereinement un nouvel emprunt pour l'année 2019. Le montant de celui-ci sera compris entre 1 500 000,00€ et 2 000 000,00€. Dans l'hypothèse d'un emprunt de 2 000 000,00€, l'endettement par habitant au 1er janvier 2020 s'élèverait à 588,00 € par habitant. Un chiffre qui demeurera

inférieur à l'endettement par habitant constaté au 1er janvier 2014, et ce malgré l'augmentation de la population et le développement de la ville.

B. Stabilité des taux d'imposition communaux

En 2019, pour la cinquième année consécutive depuis 2014, les taux d'imposition communaux ne seront pas augmentés. Une stabilité rendue possible en grande partie grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

C. Niveau d'investissement

Comme indiqué plus haut, les dépenses d'investissement seront financées en 2019 en partie par le recours à l'emprunt, mais aussi grâce à l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2018. Nous aborderons plus loin la nature des réalisations d'investissement pour l'année 2019.

IV. Evolution des principaux postes en 2019

A. Tendances des dépenses de section de fonctionnement

La forte baisse des diverses dotations, les nouvelles charges que doit supporter la collectivité, et les efforts importants réalisés jusqu'ici, ne laissent qu'une marge de manœuvre réduite dans la maîtrise des dépenses. Néanmoins, l'effort engagé depuis le début de la mandature sera poursuivi afin d'améliorer l'autofinancement.

1. Les dépenses de personnel

Exercice	Prévisionnel	Réalisé
2015	6 727 629	6 673 841
2016	6 889 499	6 490 925
2017	6 810 000	6 567 534
2018	6 981 845	6 846 243
2019	7 170 000	

La progression de la masse salariale est contenue avec une prévision de croissance située entre 2,5 et 3 %. Ce qui représente une augmentation tout à fait raisonnable, dans la moyenne globale des collectivités locales.

En 2019, la masse salariale continuera d'évoluer en fonction de quatre axes :

- Le glissement vieillesse technicité,
- Les avancements de grades et promotions internes,
- Le nombre d'agents,
- Le PPCR.

Le temps de travail :

Le temps de travail minimal est de 35 heures par semaine. Les cadres et emplois administratifs se positionnent sur 37 heures hebdomadaires, les ATSEM sont sur un cycle de travail lié au rythme scolaire de 40 heures pendant la période scolaire. Le personnel des services techniques connaît un cycle biennuel avec des horaires d'hiver et d'été. L'annualisation du temps de travail pour les agents des services du Pole Patrimoine et Vie Locale et cinéma, a été actée par le Comité Technique en date du 28 février 2019, ainsi qu'une nouvelle organisation de la Police Municipale. Les heures supplémentaires seront donc réduites aux urgences et aux risques naturels. Autant de mesures qui permettront de rationaliser les dépenses.

Structure de l'effectif en activité :

- La catégorie A représentant 2.7 % de l'effectif en activité,
- La catégorie B : 6.3 % de l'effectif en activité,
- La catégorie C : 91 % de l'effectif en activité.

Les avantages en nature :

Tous les avantages en nature ont été réduits, seuls subsistent les repas des agents des écoles pendant la surveillance et le service des repas à la cantine.

Les rémunérations accessoires :

	<u>Heures supplémentaires</u>	<u>Astreintes</u>	<u>Régimes indemnitaires</u>	<u>NBI</u>
2017	27 727 ,89		556 951,56	42 767,60
2018	8 482,08	19 381,00	644 376,88	57 354,24

L'avancement

La commune a fixé un taux de promotion de 100 %. Ce choix est clairement assumé même s'il doit être modulé par la procédure d'avancement mise en œuvre qui ne s'arrête pas à un taux théorique maximum mais prend en considération l'évaluation annuelle et la manière de servir.

La promotion interne

La promotion interne est le passage d'un corps ou d'un cadre d'emploi à un corps ou cadre d'emploi supérieur. Les promotions internes n'interviennent qu'en vue de pourvoir un emploi vacant et de répondre à un besoin de la collectivité (cas par cas).

L'absentéisme**2.1.1 - Nombre de TITULAIRES ET STAGIAIRES ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales)***Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires*

	1		2	
	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
. Pour maladie ordinaire	23	44	917	1271
. Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie	3	3	641	1074
. Pour accidents du travail imputables au service	13	5	1192	147
. Pour accidents du travail imputables au trajet				
. Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel				
. Pour maternité et adoption (1)		4		375
. Pour paternité et adoption	1			
. Pour autres raisons, hors motif syndical ou de représentation (2)	8	16	25	62

AR PREFECTURE

083-218300739-20190313-19_010-DE
Reçu le 18/03/2019

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *				
	Moins de 30 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	60 ans et plus
Pour maladie ordinaire	3	15	15	27	7
Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie			1	5	
Pour accidents du travail imputables au service	1		3	10	4
Pour accidents du travail imputables au trajet					
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel					

	1	2	3	4	5
	Nombre de journées d'absence *				
	Moins de 30 ans	Entre 30 et 39 ans	Entre 40 et 49 ans	Entre 50 et 59 ans	60 ans et plus
Pour maladie ordinaire	34	294	987	767	106
Pour longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie			358	1357	
Pour accidents du travail imputables au service	7		201	478	653
Pour accidents du travail imputables au trajet					
Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel					

La collectivité a souhaité réduire l'absentéisme empirique au travers de mesures dites de motivations financières mais surtout grâce au développement d'une politique active de prévention des risques professionnels avec pour objectif la réduction des accidents de travail et des pathologies liées aux troubles musculo-squelettiques, premières causes nationales d'absentéisme et de reclassement professionnel. A ce titre dès 2015, trois assistants de prévention et une conseillère en prévention ont été nommés, et dès le premier trimestre 2018, deux agents ont été spécifiquement mandatés pour la sécurité au travail et des établissements recevant du public (Port des EPI, suivis des habilitations, préventionniste, sécurité des équipements, formation, ...). De plus, un partenariat avec le CDG 83 sur les préventions des risques psycho-sociaux a été mis en place par convention. Pour certains services le diagnostic a été établi durant le second semestre 2018, le rendu au service sera fait courant mars 2019. Les autres services municipaux seront planifiés en 2019.

2. Les charges à caractère général

L'ensemble des services communaux a été sollicité afin de maîtriser ces dépenses. Après trois années de baisse consécutive, l'augmentation constatée en 2018 est liée principalement à l'augmentation des fluides, entretien des terrains, des réseaux et de la flotte automobile.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant	2 772 009,57	2 605 710,09	3 001 105,35	2 661 045,66	2 136 364,05	2 090 792,86	2 457 878,62

3. Autres charges de gestion courante

Ce poste ne comprend plus à compter de 2019, la participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). En effet la compétence a été reprise par la communauté de commune qui l'a évaluée à 461 000.00 €, soit quasiment le montant que la commune du Luc en Provence a versé en 2018.

Année	2015	2016	2017	2018
Montant	923 708 ,00	768 018,00	612 379,00	456 714,00

4. Les prévisions de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Année	2016	2017	2018	2019
Montant	780 000 ,00	780 000,00	750 000, 00	750 000,00

Les dépenses du CCAS sont essentiellement liées au pôle Petite Enfance et la crèche municipale, qui représentent un service de nécessité rendu à la population. En outre, les normes imposées par la législation dans ce domaine, notamment sur le personnel encadrant, rendent difficile une baisse importante de cette dotation. Toutefois, la collectivité poursuivra ses efforts dans l'objectif de continuer à améliorer l'efficacité de ce service public.

5. Le contentieux avec la SAGEP

Le contentieux avec la SAGEP est toujours en cours d'instruction. A ce jour la provision atteint 1 060 0000,00 €. Cette année, la collectivité majore une fois encore cette provision de 100 000,00 € soit un total de 1 160 000,00 € et consolide la position de la commune. Il est à noter que les premières décisions déjà rendues par la justice sont favorables à la commune. Malgré tout, l'ampleur de la procédure ne laisse pas présager d'une issue rapide et les principes de « gestion en bon père de famille » imposent de telles provisions.

6. Vie associative, jeunesse, et sports

Le tissu associatif lucois étant particulièrement dynamique, le Maire a tenu à augmenter progressivement l'enveloppe de subventions. La répartition se fera après étude de la demande de chacune des associations, sur la base des activités réalisées tout au long de l'année et sur la base des nouveaux projets présentés. En 2019, l'enveloppe accordée au tissu associatif progressera d'environ 10%.

Il est important de rappeler qu'en dehors des subventions, de nombreuses associations lucoises disposent de la gratuité des infrastructures municipales, notamment les stades, les cours de tennis, ou encore la salle des fêtes. Sans oublier la piscine municipale bénéficiant aux Lucois, mais également à l'ensemble du public venu de la communauté de communes, et qui demeure exclusivement financée par la commune. En parallèle, le service des sports sera doté d'un

budget d'environ 76 000,00 €. Par ces actions, la collectivité poursuit ses engagements en faveur du développement des associations.

7. Evènementiel

Le budget, comprenant les manifestations culturelles, l'évènementiel, le cinéma, les actions de la bibliothèque municipale ainsi que de la cyber-base, est renouvelé. De nombreuses manifestations, festives et culturelles, seront de nouveau proposées aux Lucois tout au long de l'année.

8. Les écoles primaires et maternelles

Les écoles communales se verront également attribuer un budget substantiel tout au long de l'année. Ce dernier comprend les interventions nombreuses et diverses de la municipalité pour le bien-être des écoliers. À titre d'exemples, nous pouvons citer l'entretien des locaux, les réparations quotidiennes effectuées par les agents des services techniques, ou encore l'ensemble des activités, intra et périscolaires, qui leur sont proposées. L'importance des moyens affectés à ce secteur atteste de l'attention toute particulière que la commune porte aux conditions d'étude des élèves.

9. La participation communale aux syndicats et organismes publics

- SIVU TRANSPORT 84 000,00 €
- SICTIAM 35 000,00 €
- SYMIELEC 40 000,00 €
- CIRCUIT DU VAR 45 000,00 €

10. Provisions pour risques et contentieux

De nouvelles provisions sont à prévoir

- Pour couvrir les éventuelles décisions contraires aux intérêts de la commune liées aux procédures contentieuses relatives au personnel une somme de 50 000,00 € vient compléter la provision constituée les années antérieures pour 100 000,00 €.
- Enfin, la SAGEP, pour 100 000,00 € supplémentaires comme indiqué plus haut.

B. Tendances des recettes de fonctionnement

1. Dotations et compensations de l'Etat

Comme de nombreuses communes, Le Luc en Provence subit la diminution des dotations. Cependant, au vu des orientations et décisions prises ces dernières années, nous ne pouvons que craindre une nouvelle baisse pour 2019, comme pour les années à venir. Une baisse qui apparaît peu compréhensible étant donné que la DGF est avant tout basée sur la population d'une commune. Or, depuis plusieurs années maintenant, Le Luc connaît une croissance démographique permanente. Ce qui, naturellement, entraîne une sollicitation toujours plus grande des services municipaux qui interviennent pour des administrés toujours plus nombreux, mais avec des moyens restreints.

Afin d'assurer le transfert de compétences des communes vers les intercommunalités, l'Etat augmente leur dotation. Un choix qui vient confirmer la politique menée depuis plusieurs années afin de renforcer les intercommunalités, au détriment de l'échelon municipal, qui demeure pourtant l'échelon de proximité par excellence.

2. Fiscalité

L'évolution légale des bases pour 2019 demeure encore inconnue à ce jour, mais sera très probablement inférieure à 1%. Malgré ces incertitudes, le Maire proposera au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2019, comme il s'y est engagé depuis le début de la mandature.

3. Compensation de la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV)

Cette compensation est en diminution de 461 000,00 € en raison de la prise de compétence SDIS par la Communauté de Communes.

C. Tendances des dépenses d'investissement

En premier lieu, il convient d'indiquer que le descriptif ci-dessous ne constitue pas une liste exhaustive de l'ensemble des investissements qui seront réalisés en 2019, mais un document visant à présenter les priorités et les axes d'action pour l'année à venir.

En 2019, la priorité est donnée à l'éducation, et plus précisément aux conditions d'études des écoliers. Par conséquent, d'importants investissements sur le budget principal seront réalisés au sein de l'école René Char, avec la création de quatre classes de primaire en lieu et place de modulaires. Certaines aires de jeux situées dans les établissements scolaires seront aussi modernisées.

La rénovation des voiries communales sera la seconde priorité des investissements en 2019. Une partie du chemin de Vaulongue sera entièrement refaite, avec la création d'un nouvel enrobé, de nouveaux stationnements, d'un éclairage public, et d'un trottoir. Les travaux ont débuté fin janvier, et devraient s'achever dans le courant du mois d'avril. Par ailleurs, l'enrobé de l'avenue du 11 Novembre sera entièrement repris, sur tout le linéaire de la voie. La circulation et le stationnement seront revus devant l'entrée du collège Pierre de Coubertin, afin d'assurer la sécurité des collégiens, notamment lors des entrées et sorties.

En vue d'améliorer le stationnement en centre-ville, notamment à proximité des écoles Jean Jaurès et Jean Moulin, un parking d'environ 20 places sera aménagé à l'entrée de la rue Jean Jaurès. Enfin, une enveloppe d'urgence est également prévue, si une voirie nécessitait une intervention rapide.

Soucieuse d'offrir des services publics de qualité aux administrés, la municipalité a décidé de rapprocher la Police Municipale du centre-ville. La rénovation du bâtiment situé rue Victor Méric se poursuivra en 2019. Toujours dans un souci de renforcement de la sécurité, l'ensemble des caméras de la ville sera raccordé au centre de supervision urbain via la fibre. Dans le même temps, une enveloppe conséquente sera affectée à la rénovation ou à la création d'éclairages publics.

A l'issue des travaux dans le château des Vintimille, plusieurs services municipaux dont la bibliothèque, la cyber base, et le service événementiel intégreront ce bâtiment historique, lui redonnant vie, et en faisant ainsi un lieu ouvert aux Lucois.

Après les travaux de rénovation et d'embellissement de certains bâtiments communaux, dont l'hôtel de ville et la police municipale fin 2018 et début 2019, d'autres actions seront entreprises, toujours dans l'objectif d'améliorer l'état du patrimoine communal, mais aussi d'embellir le centre-ville. Ainsi, la façade sud de l'hôtel de ville (donnant sur les jardins) sera entièrement refaite, et de nouveaux volets seront installés. Un système de climatisation réversible sera installé dans les locaux de l'hôtel de ville, améliorant ainsi les conditions de travail des agents. D'autres travaux, de plus ou moins grande ampleur, seront entrepris au musée du Timbre et au four à pain, notamment en vue d'améliorer l'étanchéité. Comme au cours des exercices budgétaires précédents, une enveloppe sera consacrée à l'aide aux particuliers résidant en centre-ville et désireux de rénover leur façade, ainsi qu'aux commerçants qui souhaiteraient rénover leur vitrine. Une enveloppe a été budgétée pour la réfection de la partie extérieure de la tour Hexagonale, si les financements sollicités auprès de nos partenaires le permettent. Enfin, l'ensemble des études relatives aux futurs travaux de piétonisation de la place de la Liberté seront engagées en 2019.

Un budget conséquent est prévu dans la perspective de la révision du PLU, notamment concernant l'extension de la zone des Lauves Pardiguière.

D. Tendances des recettes d'investissement

Outre les demandes faites dans le cadre de subventions, les seules recettes significatives d'investissement sont la taxe d'aménagement, le FCTVA et cette année un emprunt.

Budget service assainissement

BALANCE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	258 464,00	417 678,93	1 398 973,44	1 409 992,54
Résultat 2017		358 636,89		1 546 117,13
Total	258 464,00	776 315,82	1 398 973,44	2956 109,67
Résultat d'exécution		517 851,82		1 557 136,23
Restes à réaliser			131 140,50	165 000,00
Total				
Excédent		517 851,82		1 590 995,73

Les travaux de la STEP sont terminés. Les principaux travaux envisagés en 2019 seront des chemisages de canalisations vétustes, et la remise à jour du schéma directeur.

Autorisation de programme (Budget assainissement)

NATURE	LIBELLE	BUDGET 2014	CA 2014	RAR 2014	BUDGET 2015	CA 2015	RAR 2015	BUDGET 2016	CA 2016	RAR 2016	BUDGET 2017	CA 2017	RAR 2017	BUDGET 2018	CA 2018	RAR 2018
DEPENSES	Travaux	300 000,00	82 759,96	23 862,00	2 617 240,04		23 862,00	1 510 862,00	1 019 176,05	488 375,85	3 270 500,00	2 872 473,10	243 355,21	1 532 235,68	1 235 598,33	1 114 464,10
	Etudes				340 000,00											
RECETTES	Autofinancement	300 000,00	82 759,96	23 862,00	1 400 000,00		23 862,00	10 832,00			1 270 500,00		1 270 500,00	1 532 235,68	1 235 598,33	165 000,00
	Emprunt				1 557 240,04			1 500 000,00	1 500 000,00		2 000 000,00					

Budget service de l'eau

BALANCE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	338 437,87	506 037,27	178 016,75	214 673,00
Résultat 2017		55 523,30		987 291,11
Total	338 437,87	561 560,57	178 016,75	1 201 964,11
Restes à réaliser				1 023 947,36
Excédent		223 122,70	119 847,65	
Les principaux travaux envisagés en 2019 sont :				

Remplacement de canalisations vétustes, pose de points de mesures, diagnostic béton du bassin.....

Budget annexe du cinéma

BALANCE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2018	117 978,10	113 626,50	25 753,10	32 705,68
Résultat 2017		10 619,75		10 383,42
Total	117 978,10	124 246,25	25 753,10	43 089,10
Restes à Réaliser		6 268,15		17 336,00
Excédent				

Ce budget est dans la continuité des actions menées jusqu'à présent.